

MAIRIE DE CERNAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 h, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 16 mars 2026 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mr Burrer Christian – Mme Condette Maria- Mr Labet Grégory – Mme Gouin Emilie

Formant la majorité

Ordre du jour : * Installation du conseil municipal
* Election du maire
* Détermination du nombre d'adjoints
* Election des adjoints
* Lecture et remise de la charte de l' élu local
* Désignation des délégués communautaires
* Désignation des délégués SICTOM BBI

Madame Dos Reis Marie-Paule, maire sortante ouvre la séance (en application de l'article L.2122-17 du CGCT) en souhaitant la bienvenue aux conseillers nouvellement élus. Avant de donner la parole au doyen d'âge pour installer le conseil municipal, Madame Dos Reis Marie-Paule rappelle aux nouveaux conseillers les consignes et le déroulement de cette réunion.

Monsieur Thierry Rouault a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Deltroy Annie doyenne prend la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT) souhaitant la bienvenue aux nouveaux conseillers. Elle en profite pour remercier du travail effectué en équipe avec les anciens conseillers municipaux, qui ont tous été reconduits. Chacun avait trouvé sa place dans une ambiance respectueuse les uns des autres et où la parole était libre. Malgré la petitesse de la commune pas mal de choses ont été faites avec Marie-Paule Dos Reis à la barre. Elle propose de continuer ainsi au service des intérêts des habitants de notre petite commune guidés par l'intérêt général et la vie collective dans une ambiance conviviale, de respect mutuel, d'écoute et de participation de tous aux débats et aux activités. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré sept conseillers présents. Elle a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Elle a installé les nouveaux conseillers.

2 -ELECTION DU MAIRE

Madame Deltroy Annie a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Gouin Emilie – Monsieur Labet Grégory
Suite à l'appel de candidature, Madame Dos Reis Marie-Paule, s'est déclarée candidate

- Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	7
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages exprimés	7
- Majorité absolue	4

Nom et prénom	Nombre de suffrages obtenus
Dos Reis Marie-Paule	7 voix

Madame Dos Reis Marie-Paule a été proclamée maire et a été immédiatement installée. Une fois les résultats proclamés, Madame le Maire a remercié le conseil de la confiance qui lui a accordé à travers cette élection. Elle s'est engagée à poursuivre avec chacun d'entre-eux le travail engagé au service de notre commune et de ses habitants.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS – Délibération n°5/2026

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de deux adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et pouvoir

- d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.

ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée comportant les noms suivants : Thierry Rouault et Annie Deltroy. Le bureau a

été constitué de deux assesseurs désignés par le conseil municipal : Mme Gouin Emilie et Mr Labet Grégory

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	7
- Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages exprimés	7
- Majorité absolue	4

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
ROUAULT Thierry	7 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés Mr Rouault Thierry et Mme Deltroy Annie. Une fois les résultats proclamés, Mr Rouault Thierry et Mme Deltroy Annie ont remercié le conseil de la confiance qui lui ont accordé à travers cette élection. Ils se sont engagés à poursuivre avec chacun d'entre-eux le travail engagé au service de notre commune et de ses habitants.

5 – LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE

Madame le Maire donne lecture de la charte au Conseil Municipal et la remet à chacun des conseillers municipaux.

6– DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES – Délibération n° 6-2026

Madame le Maire informe que les délégués communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau conformément à la loi.

Sont désignés : - Madame Dos Reis Marie-Paule, déléguée titulaire
- Monsieur Rouault Thierry, délégué suppléant.

7 – DESIGNATION DES DELEGUES DU SICTOM BBI – Délibération n°7-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les délégués du SICTOM BBI :

- * Titulaires : Mme Deltroy Annie – Mr Rouault Thierry
- * Suppléants : Mme Gouin Emilie – Mr Burrer Christian

Questions diverses

- Madame le Maire rappelle les prochaines réunions le 24 mars 2026 pour la commission finances et le 31 mars pour le vote du budget.
- Elle propose au conseil d'adresser un courrier de remerciements aux électeurs, aux assesseurs et aux scrutateurs. Madame Deltroy propose que le remerciement puisse aussi se faire via panneau pocket..

Fin de séance 20 h 30
Le secrétaire de séance,
Thierry Rouault

Le Maire,
Marie Paule DOS REIS